



REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juin 2023

Délibération n°2023-27 : Elections sénatoriales 2023 - Désignation des délégués et des suppléants des conseillers municipaux

L'an deux mille vingt-trois, le 9 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Vauhallan, convoqué par le décret n°2023-257 du 6 avril 2023, s'est assemblé en salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Bernard GLEIZE, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice : 19	Présents : 14	Votants : 18
Présents :	Bernard GLEIZE, Pascal NAWROCKI, Dominique DUMAS, Vincent PAIN, Geneviève SHATER, Alain SCHMITT, Guy HALGAND, Lina LEMARIE, Bénédicte ALLENET, Olivier MUSY, Edwige BONNEFOY, Hélène MORONVALLE, Nicolas RICHARD, Marie GALANO		
Représentés :	Eric MORISSET donne pouvoir à Geneviève SHATER, Taoues COLL donne pouvoir à Alain SCHMITT, Marie MAERTENS à Guy HALGAND, et Marianne PERDRIJAT donne pouvoir à Edwige BONNEFOY		
Absents :	Fabrice NOURY		
Secrétaire :	Pascal NAWROCKI		

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour les élections des sénateurs ;

Vu la circulaire n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Monsieur le Maire rappelle que toutes les communes doivent procéder ce jour (date fixée par le ministère de l'intérieur) au vote des délégués et suppléants en vue de constituer le « collège électoral des élections sénatoriales qui auront lieu dimanche 24 septembre 2023. Il convient d'élire au sein du conseil municipal 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui auront obligation de voter pour l'élection des sénateurs.

I. Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Guy HALGAND
- Lina LEMARIE
- Nicolas RICHARD
- Marie GALANO

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20230609-2023_27-DE
Date de télétransmission : 14/06/2023
Date de réception préfecture : 14/06/2023

II. Élection :

Les listes déposées et enregistrées : une seule liste a été déposée « VAUHALLAN AU SENAT » et est composée par :

- 1- Bernard GLEIZE
- 2- Dominique DUMAS
- 3- Vincent PAIN
- 4- Geneviève SHATER
- 5- Alain SCHMITT
- 6- Hélène MORONVALLE
- 7- Olivier MUSY
- 8- Lina LEMARIÉ

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Il est procédé à l'élection des membres, sans débat et à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- a. Vote de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris au vote : 0
- b. Nombre de votants : 18
- c. Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- e. Nombre de bulletins « blancs » : 0
- f. Nombre de suffrages exprimés (b = d – e) : 18
- g. Majorité absolue : 10

Liste « VAUHALLAN AU SENAT » : 18 voix.

Ayant obtenue la majorité absolue sont proclamé élus délégués au premier tour pour les élections sénatoriales :

Délégués :

- 1- Bernard GLEIZE
- 2- Dominique DUMAS
- 3- Vincent PAIN
- 4- Geneviève SHATER
- 5- Alain SCHMITT

Suppléants :

- 1- Hélène MORONVALLE
- 2- Olivier MUSY
- 3- Lina LEMARIÉ



Bernard GLEIZE,

Maire de Vauhallan

Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20230609-2023_27-DE
Date de télétransmission : 14/06/2023
Date de réception préfecture : 14/06/2023